

## Subvention à l'Association UFC QUE CHOISIR ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Sur proposition de la 6ème Commission, le Conseil Municipal est appelé à allouer une subvention de 2 850 F à l'organisme de défense des consommateurs UFC QUE CHOISIR ?

En cas d'accord, la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au BP 1989, chapitre 961.0 article 657 code service 30200.

**M. VIALATTE** : Monsieur le Maire, nous ne pouvons que nous réjouir de l'attribution de cette subvention très modeste, qui est une subvention de fonctionnement à l'UFC QUE CHOISIR, mais c'est l'occasion pour notre groupe de vous faire une proposition.

Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons discuté longuement du dossier de la ZAC de Châteaufarine et certains d'entre nous, ou certains des collègues de la majorité municipale, ont souligné que dans cette affaire, peut-être les consommateurs bisontins n'avaient-ils pas été très précisément consultés et associés à la réflexion sur ce très très grand projet pour l'avenir du commerce de notre ville. Aujourd'hui nous vous faisons, Monsieur le Maire, une proposition qui est d'engager...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Si elle est honnête, ça marche !

**M. VIALATTE** : ... Je crois qu'elle est honnête ! ...une étude qui pourrait prendre notamment la forme d'une enquête d'opinion auprès des consommateurs pour connaître très précisément leur comportement d'achat actuel, leurs attentes, leurs besoins, qui sont très très variés. Je pense aux problèmes de transport entre le domicile et le lieu d'achat.

Cette analyse fine pourra nous aider à poursuivre la réflexion sur le dossier, notamment de la ZAC de Châteaufarine.

Par une proposition que je vais vous remettre, nous vous proposons de voter un crédit pour cette étude au prochain budget et puis de mettre en place un groupe de pilotage et de suivi de cette étude qui associe les familles, à travers leurs représentants, je parle de l'UDAF, des associations de consommateurs, toutes les associations de consommateurs, bien sûr des représentants de ce Conseil Municipal, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et des associations de commerçants. Voilà quelle est la teneur de notre proposition que nous espérons, Monsieur le Maire, vous voudrez bien prendre en compte.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je vous remercie de cette proposition que nous verserons au dossier concernant les consommateurs.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur et renvoie pour étude à la commission compétente la proposition de M. VIALATTE, Conseiller Municipal, tendant d'une part à inscrire au budget de l'exercice 1990 un crédit de 200 000 F pour la réalisation d'une étude relative aux attentes et besoins des consommateurs bisontins en matière de création ou développement des surfaces commerciales, et d'autre part à mettre en place un groupe de pilotage et de suivi de cette étude.